



**REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF du 10^{ème}
RALLYE HISTORIQUE DE REGULARITE SPORTIVE de
la Vallée de l'ognon 06 et 07 NOVEMBRE 2026**

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° ... 70-533 ...
du ... 02/07/26 ...

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ROYE AUTO SPORT
Nom du Rallye :	Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon
Date :	06 et 07 NOVEMBRE 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	La Coupe de France des rallyes VHRS FFSA 2027. Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026. Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	70 du 02/07/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	533 du 02/07/26
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	CHARTON Aurélien
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com
Comité d'Organisation	
Identique au 15^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DE L'OGNON	

Organisateur technique

Identique au 15^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DE L'OGNON

Programme - Horaires

Parution du règlement	Lundi 14 SEPTEMBRE 2026
Ouverture des engagements	Lundi 14 SEPTEMBRE 2026
Clôture des engagements	Lundi 26 OCTOBRE 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 31 OCTOBRE
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 31 OCTOBRE à partir de 08h30 Lieu à définir
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 31 OCTOBRE 2026 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 et Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 1 PASSAGE

Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 13h00 à 18h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE de 13h30 à 19h00
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Stade de FRANCHEVELLE à partir de 13h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 20h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 21h30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 21h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 au PC Course à 09h30
Remise des prix	07 NOVEMBRE 2026 – Salle des fêtes de FRANCHEVELLE 1h après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 06 et 07 NOVEMBRE 2026 avec le concours de la Mairie de FRANCHEVELLE sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 10^{ème} Rallye Régional VHRS de la Vallée de l'Ognon

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Identique au 15 ^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DE L'OGNON
Commissaires Sportifs	Identique au 15 ^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DE L'OGNON
Directeur de Course	Christophe GALLAIRE Licence n°242385
Commissaire Technique responsable	Daniel HAEFFELIN Licence n°12679
Officiel dédié à la surveillance des moyennes (CS ou DC)	Jean-Jacques SICHLER Licence n°17673
Classement informatique	Jean COUTURIER Licence n°231565
Chargés des relations avec les concurrents / Publicités	Jocelyne ANGELMANN Licence n°233639 Monique FRANCE Licence n°29181

1.2. ELIGIBILITE

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des rallyes VHRS FFSA 2027.
- Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026.
- Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu : FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 à partir de 13h00.

Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- **Autres carburants à préciser**

Il n'y aura pas de vérifications finales.

1.3.3P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter au complet aux vérifications administratives et avec sa voiture aux vérifications techniques. Les équipages se présentant en retard se verront infliger les pénalités prévues aux Prescriptions Générales FFSA.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Licences en cours de validité ou titres de participation
Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.
- Attestation d'assurance
- Vignettes du contrôle technique
-

En cas de non présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4P. Un briefing oral sera organisé par le directeur de course **le SAMDEI 07 novembre 2026, à 09h30, lieu : PC Course** et à cette occasion un briefing écrit sera remis contre émargement aux équipages. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

2.1P. Toute voiture circulant en dehors de l'itinéraire du rallye (tel que prévu dans le road book) devra obligatoirement être remis en conformité avec le code de la route (plaques d'immatriculation visibles) et avec leur propre assurance notamment :

- En cas de sortie du parc fermé,
- En cas de problème dans une zone de régularité nécessitant un retour vers un parc d'assistance ou de regroupement en empruntant un autre itinéraire que celui du rallye.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. CONCURRENTS ADMIS

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de la moyenne choisie pour la totalité du rallye : **Haute, Intermédiaire, Basse.**

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives du weekend avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Les moyennes seront communiquées aux concurrents lors du briefing oral.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon VHRS, doit adresser à Mme STEVENOT Justine 5 Chemin des Lapières 70270 SAINT BARTHELEMY (Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 26 OCTOBRE

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 175.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 350 .00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 160.00 €, deux membres de l'équipage ASA RAS : 150.00 €.
- Engagements reçu avant le 01/10/2026 ; 160.00 €
- Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Selon catégorie – voir règles spécifiques.

Le Rallye historique de régularité de la Vallée de l'Ognon 2026 est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1992 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.
- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisme de série (GT) conformes à la législation routière en France construites jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

4.2. EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4-2-3P Equipement électronique

Les instruments de mesure sont autorisés.

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1P. Parc assistance

Identique au 15^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DE L'OGNON

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 10^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon VHRS représente un parcours de 108.75 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 39.9 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passage maximum en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **un (1)**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 31 OCTOBRE 2026 de 08h30 à

12h00 et de 13h00 à 18h00 et/ou Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Pour être classés les concurrents doivent pointer obligatoirement aux contrôles horaires des parcs de départ, de regroupements, de fin d'étape et de fin de rallye.

Lors de la publication des classements l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires ni des temps idéaux de passage.

Lors de la publication des résultats, l'organisateur devra diffuser des classements détaillés, incluant le décompte des points de pénalité par ZR.

Seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

Il sera établi un classement général pour chaque moyenne :

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

En cas d'ex-æquo les concurrents seront départagés **suivant** :

Le nombre de ZR remportées,

- **Le meilleur résultat dans la 1ère ZR,**
- **Le meilleur résultat dans la 2ème ZR,**
- **etc...**

ARTICLE 10. COUPES

Conforme au règlement standard de régularité sportive FFSA 2026.

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Des récompenses seront attribuées selon les classements finaux.

La remise des récompenses se déroulera le : Parc regroupement à FRANCHEVELLE, 01h00 après l'arrivée du dernier concurrent du Rallye.